

## CHSCT OPTIM'SERVICES – PASSAGE EN FORCE



La Direction de l'Action Sociale éprouve quelques difficultés avec la mise en place des nouvelles structures de prévention, à savoir les CHSCT, instance obligatoire dont l'objectif est de promouvoir et protéger la santé des salariés ; tous les salariés, pour tous les risques en lien avec l'activité professionnelle. Les risques psycho-sociaux en font partie et les services de l'Action Sociale n'en sont pas exempts, loin de là !

Jusque récemment, la direction de l'Action Sociale avait pour habitude de passer tous ses projets de mutualisation /réorganisation/évolution des périmètres sans se poser de questions sur l'impact sur ses salariés. Cette posture n'est pourtant pas légale.

La mise en place au premier juillet des CHSCT Optim'Services change la donne... La fusion des unités d'Action Sociale de **Paris Ile de France Ouest** et de **Bretagne Pays de Loire** se fait à marche forcée, en faisant fi de la consultation des CHSCT, et surtout en évitant l'examen du dossier par l'instance de coordination des CHSCT d'Ile de France et de Bretagne Pays de Loire, comme prévu légalement ! Le tout à 10 jours de la mise en place...



Mais pas de panique ce n'est qu'un projet !!!  
(dixit la direction!)

*Allons donc un peu plus loin....*

Pour vos CHSCT	La direction
Pas d'évaluation et de pesage de poste de la DUAS	Pas de réponse précise, même si l'on comprend que le poste sera calibré H.
Réorganisation du travail de liaison entre les secrétaires de région et la DUAS	Pas de réponse : aucune modification des périmètres et missions des travailleurs sociaux. Trois DO restent en place. Skype fera l'affaire !
Gestion des déplacements	La ville du Mans est centrale et les réunions d'UAS y seront organisées – deux TS auront le droit d'avoir des « découchers »... Le nouveau TGV en juillet 2017 permettra des déplacements plus rapides ( <i>euh, si on a des possibilités de l'emprunter ce que l'on ne sait pas...</i> )

***Pour la direction, Ce n'est qu'un projet, on verra à l'adapter :***

Quand ? Comment ? Pas de réponse... Au fil de l'eau ?

Impact et réévaluation des RPS ? Pour le moment rien à signaler !

Vos représentants UNSA s'inquiètent de la manière avec laquelle la Direction traite ces sujets. Elle remplit son unique objectif : faire du moins, encore du moins, quelles qu'en soient les conséquences : suppression d'un poste - suppression d'une qualification G - Skype et la docilité des travailleurs sociaux feront le reste.

C'est pourquoi, nous demandons à tous les salariés concernés de faire remonter à leurs délégués du personnel (réglementation du travail) ainsi qu'aux membres des CHSCT (conditions de travail) **toutes les conséquences de cette réorganisation qui ne dit pas son nom.**



**Suivra le remaillage des CAS, avec à la clé de nombreuses modifications et restructurations ... La direction compte t-elle procéder à l'identique ?**

**L'UNSA restera attentive sur la gestion des évolutions à venir et se placera en acteur responsable pour la défense des intérêts des salariés, des bénéficiaires et en veillant au respect de l'application de la réglementation, notamment du code du travail.**

**UNSA Ferroviaire**

56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS

Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65 • [federation@unsa-ferroviaire.org](mailto:federation@unsa-ferroviaire.org)

